

IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, Lausanne, 11 et 12 mars 2004

Archives et frontières : attentes régionales et transfrontalières autour des Archives d'Etat de Turin : table ronde

Contexte général

Au plus fort de l'extension de leurs possessions, au début du XV^e siècle, les ducs de Savoie administraient 13 bailliages répartis entre la Savoie propre, Bugey, val d'Aoste, val de Suse, Chablais, Pays de Vaud, Faucigny, Bresse, Pays de Gex, Valbonais, Nice et Terres de Provence, Piémont et Genevois.

Une grande partie du territoire actuel du canton de Vaud forma ainsi le bailliage de Vaud, dont le chef-lieu était Moudon, alors que les châtellenies situées entre Vevey et Aigle constituèrent, avec le Chablais français et le Bas-Valais actuel, le bailliage du Chablais, dont le siège était à Chillon.

Les ducs de Savoie possédèrent le vidomnat de Genève jusqu'en 1528, date à laquelle il a été récupéré par la communauté des citoyens. Ils firent également main basse sur une partie des droits des anciennes terres de Saint-Victor et Chapitre, soit une cinquantaine de villages de part et d'autre de l'actuelle frontière franco-genevoise, dont la situation juridique complexe et conflictuelle trouva son règlement, avec remises réciproques en 1756 de documents, dans les traités de limites de Paris de 1749 et de Turin de 1754.

Les Français, après le rattachement de la Savoie à la France en 1860 et la défaite italienne de 1945, réussirent à reprendre une partie des archives turinoises et les ramenèrent à Chambéry et à Annecy. Les archives savoyardes ont donc été partiellement démembrées, une partie des archives concernant le Pays de Vaud est ainsi également à Chambéry.

Un riche matériau documentaire, d'importance différente selon les régions, concernant le passé savoyard des cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud se trouve encore aux Archives d'Etat de Turin.

La question du retour des archives relatives aux anciennes possessions savoyardes en Suisse romande a été évoquée depuis le XIX^e siècle - ainsi, celles du Pays de Vaud ont été réclamées dès 1845 par les membres de la Société d'histoire de la Suisse romande. Elle s'inscrit dans un lointain mouvement de l'historiographie vaudoise et a pris des connotations particulières et idéologiques dans le cadre de la Ligue vaudoise qui a bâti en grande partie son approche de l'histoire vaudoise sur la période savoyarde. Elle a trouvé encore un prolongement sous forme d'une motion Jacques Leresche et consorts demandant que le canton de Vaud tente de récupérer les archives vaudoises déposées à Turin. Le Grand Conseil vaudois l'a discutée et l'a refusée, le 6 novembre 2001, après la transformation de la motion en postulat.

Des travaux de microfilmage et des reproductions diverses ont été commandés ou soutenus par les Archives des cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, au fil de ces trente dernières années. Mais aucune politique commune et systématique n'a été développée, les besoins particuliers de la recherche et de l'enseignement ayant le plus souvent primé sur des objectifs patrimoniaux.

Déclaration de principe

A l'occasion du IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, organisé les 11 et 12 mars 2004 aux Archives cantonales vaudoises, les directeurs des Archives des cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, des Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie et de l'Archivio di Stato di Torino ont convenu de ce qui suit :

- les archives sont le produit de l'histoire des administrations, leur conservation consiste à laisser les documents là où leur production a été initiée;
- les décisions prises à la fin des années 1940 pour rapatrier les documents originaux de Turin à Chambéry et à Annecy sont contraires aux pratiques actuelles de l'archivistique; elles ne peuvent pas être invoquées comme un précédent par les cantons de la Suisse romande;
- considérant les besoins patrimoniaux et ceux de la recherche et tenant compte de l'évolution des technologies de diffusion, les responsables des Archives cantonales de Fribourg, Genève, Valais et Vaud d'une part et la directrice de l'Archivio di Stato di Torino d'autre part, ont décidé de faire procéder à la reproduction numérique par les services techniques de Turin, des séquences documentaires concernant chacun des cantons de Suisse romande mentionné ci-dessus, selon des listes fournies par chaque partenaire;
- le financement sera recherché auprès de programmes de la communauté européenne, des instances nationales et cantonales de la protection de biens culturels et des budgets de chaque canton, au prorata des besoins de reproduction numérique de chaque canton;
- la consultation des documents numérisés se fera en ligne à partir du site Internet de l'Archivio di Stato di Torino; des parts concernant chaque canton seront également consultables sur les sites de chaque dépôt cantonal. Il sera veillé à ce que les critères de recherche et d'impression soient harmonisés et pratiqués de même sur chaque site;
- une commission est nommée de suite par les institutions signataires et pour la mise en œuvre de la pratique de numérisation.

Ainsi fait à Chavannes-près-Renens, le 12 mars 2004

Les signatures demeurent subordonnées aux conclusions de la table ronde et à l'accord préalable des autorités respectives.

Pour l'Archivio di Stato di Torino
La Directrice :

Dr. Isabella Massabò Ricci

Pour les Archives cantonales vaudoises
Le directeur :

Gilbert Coutaz

Pour les Archives d'Etat de Fribourg
L'archiviste d'Etat :

Hubert Foerster

Pour les Archives cantonales du Valais
L'archiviste cantonal :

Hans-Robert Ammann